

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2022

À LA UNE

03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX

05 TAXES - 2^E VERSEMENT

12 AVIS PUBLICS

16 NOUVEAU FACEBOOK MUNICIPAL

16 RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

18 MISSION HUMANITAIRE - ROBERT CHEVRIER

18 MÉDAILLE LIEUTENANT-GOUVERNEUR - GISÈLE DEMEULE

19 COMMANDITAIRES - FEUX D'ARTIFICE ET PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE

23 COMITÉ DES LOISIRS - RECHERCHE MEMBRES

23 VENTE DE GARAGE

25 FORMATION PICKLEBALL



PARCOURS ACTIF ET CIRCUITS DE MARCHÉ
DÉTAILS À LA PAGE 4

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Vendredi 24 juin (Fête Nationale)

Lundi 4 juillet (Fête du Canada)

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h00 à 11h00 | JEUDI : 8h00 à 11h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Chers citoyens et citoyennes,

Je voudrais dans un premier temps remercier tous ceux qui ont déjà donné pour les feux d'artifice. Les commandites sont toujours acceptées, car notre objectif n'est pas encore atteint. La préparation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste se prépare rondement, vous pourrez voir les détails aux pages 19 à 22.

La Municipalité a été informée que le CPE a trouvé son chargé de projet, mais nous ne l'avons pas encore rencontré. Nous demeurons en attente pour la suite des choses.

Enfin! Enfin! Enfin ! Dans le dossier de l'usine d'épuration, tous les contrats sont octroyés pour la construction et la surveillance. Nous verrons très bientôt les travailleurs arriver sur les lieux. Je tiens à remercier l'équipe au bureau qui a travaillé très fort dans la contrainte des délais très restreints.

Le dossier suit son cours au niveau de la recherche d'autres sources d'eau potable dans le projet d'Acton Vale que nous travaillons conjointement avec les municipalités d'Upton et de Saint-Liboire. C'est un projet à long terme afin d'assurer une pérennité et des possibilités pour des développements futurs.

Avec le beau temps, nos agriculteurs vont être dans les champs et sur les chemins. Le partage de la route est très important et je vous demande d'être prudent sur les routes. Nous désirons garder chacun de vous en santé.

Je ne voudrais pas passer sous licence que madame Gisèle Laliberté a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec à St-Jean-sur-Richelieu, le samedi 23 avril 2022. Félicitations et merci beaucoup pour tout ce que vous faites.

AVIS PUBLIC

- ➔ Pour consulter les Avis publics :
- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Hélénois et Hélénoises,

J'étais vraiment ravie lors du lancement du parcours actif et des circuits de marche, car nous avons eu une belle participation, mais surtout des participants de qualité remplie d'énergie et enjoués. Le communiqué avec les détails est joint à cette édition du Bagotier.

Au début du mois de mai, la Municipalité a également installé les parcours patrimoniaux, une source d'information tellement intéressante. N'hésitez pas à les visualiser, vous pourriez être surpris de toute l'histoire qui se retrouve au cœur du village. Nous vous invitons à les découvrir ou les redécouvrir.

Autant du côté de la Municipalité que du Comité des loisirs, l'effervescence se fait sentir pour la préparation de votre fête de la Saint-Jean-Baptiste. Les commanditaires connus au moment d'imprimer le journal sont identifiés et nous les remercions, car ces aides financières vont permettre d'offrir un évènement festif et coloré.

Comme vous le savez, le printemps est arrivé tard et les travaux d'entretien dans la Municipalité se poursuivent. Il faut user de patience et surtout de prudence, principalement lors de travaux sur les routes. Soyez prudent pour vous, pour nos fournisseurs et notre personnel, merci !

En terminant, la Municipalité a mis en place sa page Facebook, en plus des moyens actuels de communication, soit Le Bagotier, le site Internet, l'infolettre, l'alerte Info Citoyen et l'enseigne numérique. Le conseil était très préoccupé à pouvoir augmenter et maximiser les moyens de communication pour transmettre de l'information aux citoyens. Nous vous invitons à vous joindre à notre page Facebook ! Voir détails à la page 16.

Le temps se réchauffe, profitez-en bien.

La prochaine séance du conseil
sera tenue le 7 juin 2022,
au 421, 4^e avenue.

PARCOURS ACTIF ET CIRCUITS DE MARCHÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PLUS DE 6 STATIONS D'ENTRAÎNEMENTS ET 3 PARCOURS DE MARCHÉ EN PRATIQUE LIBRE

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 6 mai 2022 – Espace Muni, par le Projet de soutien aux municipalités, a octroyé une subvention à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de permettre la réalisation du projet « Aînés au coeur de l'action! ». Ce projet a été mis en place dans le cadre de la convention d'aide financière pour « Les saines habitudes de vie : pour une santé globale en contexte de pandémie ».

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME) a développé le projet « Aînés au coeur de l'action! » en ayant pour mission de favoriser le maintien des saines habitudes de vie de nos aînés, en contexte de pandémie, par le biais d'un parcours actif proposant diverses stations d'exercices physiques utilisant le mobilier urbain existant. Des affiches offrant des parcours de marche au sein du village ont été créées dans l'objectif de maintenir un milieu de vie dynamique et vivant tout en favorisant l'activité physique chez nos aînés. Cette pratique étant libre, elle se veut inclusive, évolutive et est destinée aux personnes de tous les âges et s'adapte à tous les niveaux de pratique.

La Municipalité a procédé à l'installation des panneaux du parcours actif au parc des Plante ainsi que deux affiches du parcours de marche villageois, situées au parc des Plante et au presbytère. Il est possible de consulter les parcours de marche, sur un appareil mobile, en balayant le code QR disponible sur l'affiche ou en se rendant directement sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot (www.sainte-helenedebagot.com).

« Depuis les deux dernières années, la pandémie a chamboulé la vie de plusieurs personnes, ainsi que les activités de loisirs. Une préoccupation importante a été de conserver un mode de vie actif, tant pour le maintien moral que physique d'une saine qualité de vie. » a précisé monsieur Réjean Rajotte, maire.

Nous soulignons l'implication de madame Jézabelle Legendre, citoyenne engagée, pour avoir initié le projet, madame Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs, pour sa mise en oeuvre, monsieur Ian Bourgault, kinésologue du CISSME, pour ses précieux conseils d'exercices adaptés pour tous les niveaux, ainsi que des bénévoles du Comité des loisirs Ste-Hélène. C'est grâce à leur collaboration que les exercices et trajets ont été élaborés.

Cette initiative, concertée entre le CISSME et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, démontre l'importance accordée à la pratique libre d'activités physiques pour le maintien d'un milieu de vie sain et actif de nos aînés. Ce projet répondra aux besoins des aînés et de tous nos citoyens en termes de saines habitudes de vie et est disponible pour l'ensemble de la population. La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est fière de veiller au développement et d'assurer la pérennité de ce projet.

PARCOURS DE MARCHÉ des villageois

LES DISTANCES DES PARCOURS SONT CALCULÉES À PARTIR DU PRESBYTÈRE ★

*N'oubliez surtout pas de faire vos étirements avant et après votre parcours !

**Le plus important n'est pas la distance que vous allez marcher, mais plutôt le fait que vous êtes en train de bouger !

Balayez le code QR et téléchargez cette carte sur votre appareil mobile.

Distances des parcours

- ≈ 2 km
- ≈ 4 km
- ≈ 7 km

- Assurez-vous d'avoir la condition physique requise pour effectuer la distance choisie.
- Hydratez-vous : ayez avec vous une bouteille d'eau tout au long de votre parcours.
- Respectez les usagers et les propriétés privées.

Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

15 AVRIL 2022

Résumé de certains points du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le vendredi 15 avril 2022 à 16 h, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et dont étaient présents :

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
 2. Ordre du jour – Adoption;
 3. Projet de Règlement numéro 587 2022 remplaçant le Règlement 584 2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement 584 2022 – Avis de motion et adoption du projet de Règlement;
 4. Période de questions;
 5. Levée de la séance.
- 3 Règlement numéro 587 2022 remplaçant le Règlement 584 2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement 584 2022 – Avis de motion et adoption du projet de règlement**

Avis de motion est donnée, ainsi que l'approbation du projet de Règlement numéro 587 2022 remplaçant le Règlement numéro 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement numéro 584-2022. Le projet est publié sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

19 AVRIL 2022

Résumé de certains points du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 19 avril 2022 à 17 h 30, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et dont étaient présents :

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
 2. Ordre du jour – Adoption;
 3. Règlement numéro 587-2022 remplaçant le Règlement 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement 584-2022 – Adoption;
 4. Période de questions;
 5. Levée de la séance.
- 3 Règlement numéro 587-2022 remplaçant le Règlement 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement 584-2022 – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 587-2022 remplaçant le Règlement 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement 584-2022 et a autorisé la directrice générale à procéder à sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une approbation en demande de traitement d'urgence.

TAXES MUNICIPALES
2^e versement

DATE D'ÉCHÉANCE

2^e versement

25 mai 2022



Résumé de certains points du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mercredi 27 avril 2022 à 17 h 00, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et dont étaient présents :

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Ordre du jour – Adoption;
3. Construction d'une station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Octroi – Approbation;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

3 Construction d'une station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Octroi – Approbation

La Municipalité a besoin d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et le délai maximal pour sa mise en service est au 31 décembre 2022, ce qui est très restreint. Comme le MAMH a autorisé le règlement d'emprunt et que le processus d'ouverture de soumission a été effectué, ainsi que la vérification de la conformité, il était opportun d'octroyer rapidement le contrat de construction pour que l'entrepreneur puisse procéder aux premières étapes.

Le conseil a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit, la compagnie Nordmec construction inc., le contrat de construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, selon les critères et spécifications qui appert aux plans et devis et tel que stipulé à la soumission déposée par Nordmec construction inc., au montant de 5 180 120 \$, avant les taxes applicables.

Résumé de certains points du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le lundi 2 mai 2022 à 17 h 30, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et dont étaient présents :

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Ordre du jour – Adoption;
3. Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

3 Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021 – Avis de motion et adoption du projet de règlement

Avis de motion est donné, ainsi que l'adoption du projet de Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577 2021. Le projet est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Résumé de certains points du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 3 mai 2022, à 19h30, et dont étaient présents :

Monsieur le maire, Réjean Rajotte, madame la conseillère Hélène Dufault et messieurs les conseillers Martin Doucet, Robert Chevrier, Pierre Paré, Michel Daigle et Daniel Plante, ainsi que madame Micheline Martel, directrice générale.

L'ordre du jour était le suivant :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.3	Mandat de surveillance bureau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie civil – Octroi;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;		
1.2	Période de questions;		
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.4	Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie de mécanique de procédé – Octroi;
2.1	Ordre du jour – Adoption;		
2.2	Procès-verbal – Adoption;		
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;		
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.5	Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie civil – Octroi;
2.5	Rapport du maire – Dépôt;		
2.6	Service d'entretien ménager – Bâtiments municipaux – Fin d'entente – Approbation;		
2.7	Subvention Covid MRC – Reddition de comptes – Approbation;	5.6	Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie mécanique et électrique – Octroi;
2.8	Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021- Adoption;		
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	5.7	Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet architecture – Octroi;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;		
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;		
3.3	Incendie – Démission – Prendre acte;		
4	TRANSPORT	5.8	Mandat de coordination et volet de travaux administratifs de surveillance pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet administratif – Octroi;
4.1	Chemin Richard – Construction – Octroi;		
4.2	Chemin Richard – Laboratoire – Octroi;		
4.3	Resurfacement rang Saint-Augustin – Mandat pour plans et devis – Octroi;	5.9	Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie en structure – Octroi;
4.4	Programme d'aide à la voirie locale – PPA – Demande – Autorisation;		
4.5	CN – Plainte pour sifflet de train – Demande de cessation de sifflement – Décision;		
5	HYGIÈNE DU MILIEU	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);	6.1	Cooptel – Services aux personnes malentendantes – Appui;
5.2	Mandat de surveillance bureau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie de mécanique de procédé – Octroi;	6.2	Semaine de la santé mentale – Proclamation;
		6.3	SQPH – Proclamation 1 ^{er} au 7 juin 2022;
		7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
		7.1	Dérogation mineure – Lot 1 956 538 – Demande;

7.2	Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433 2012 – Avis de motion et Adoption du projet de règlement;	8.3	Système de Caméra de surveillance – Remplacement de l'enregistreur – Approbation;
7.3	Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilette pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Second projet – Adoption;	8.4	Paysagement Lapierre – Arrangements, paillis et fleurs – Remplacements et ajouts – Approbation;
7.4	Toponymie – Réal Godin – Demande de reconnaissance par nomination de rue – Modification pour nomination nom de parc – Approbation;	8.5	Usine d'épuration des eaux usées – Fin de démolition – Approbation;
8	TRAVAUX PUBLICS	9	LOISIRS ET CULTURE
8.1	Groupe Unigesco – Erreur d'estimation – Réajustement des coûts – Approbation;	9.1	Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Aide financière – Signature du protocole – Autorisation;
8.2	Nettoyage de fossés – Contrat – Approbation	9.2	Subvention FDR – Parc des Plante – Prendre acte;
		9.3	Comité des loisirs Ste-Hélène – Évènements 2022 – Permis d'alcool – Autorisation;
		10	AFFAIRES DIVERSES
		11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Rapport du maire – Dépôt

Comme chaque année, tel qu'exigé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit produire un rapport sur les faits saillants du rapport financier, au plus tard au mois de juin. Le conseil en a pris acte du rapport du maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, lequel est disponible également sur le site Internet.

2.6 Service d'entretien ménager – Bâtiments municipaux – Fin d'entente – Approbation

La Municipalité a augmenté son personnel aux travaux publics afin de pouvoir avoir une plus grande latitude sur les tâches et minimiser les contrats à l'externe.

Le conseil a pris la décision de mettre fin à l'entente pour l'entretien ménager avec la compagnie Les experts de l'entretien inc., pour les bâtiments à compter du 30 juin 2022, ce qui inclut le centre communautaire, le chalet des loisirs, la bibliothèque et le presbytère, ces tâches seront ajoutées au poste de journalier aux travaux publics.

2.7 Subvention Covid MRC – Reddition de comptes – Approbation

Le conseil a approuvé la reddition de comptes de la Municipalité pour l'obtention de l'aide financière Covid accordée par la MRC des Maskoutains, au montant de 9 050 \$, pour les dépenses admissibles.

2.8 Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021 et a autorisé son dépôt sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les achats pour le service incendie pour le mois de mai 2022, soit l'adhésion à l'IAAI, le congrès à l'IAAI, le congrès des chefs, 17 manteaux et 10 cônes de circulation.

3.3 Incendie – Démission – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la démission de monsieur Philippe Nadeau en date du 20 avril 2022 et lui adresse ses remerciements pour son implication.

4.1 Chemin Richard – Construction – Octroi

4.2 Chemin Richard – Laboratoire – Octroi

Des travaux de réfection d'importance auront lieu sur une partie du chemin Richard, soit principalement dans la grande courbe. Le conseil avait déjà autorisé l'affichage d'une vitesse réduite recommandée dans cette courbe qui sera installée au cours du mois de mai.

Dans le cas de la construction et pour le laboratoire, des soumissions ont été reçues et l'octroi se fait au plus bas soumissionnaire conforme dans chacun des cas.

Le conseil a octroyé à l'entreprise Pavages Maska inc. le contrat pour les travaux de réfection pour le chemin Richard, tel que précisé au devis, et ce, selon le prix soumis au montant de 330 130,38 \$, avant les taxes applicables.

Le conseil a adjugé à l'entreprise les Laboratoires de la Montérégie le mandat de contrôle qualité des matériaux au chantier, selon les critères mentionnés à la demande de soumission, et ce, pour un montant de 3 145 \$, avant les taxes applicables.

4.3 Resurfaçage rang Saint-Augustin – Mandat pour plans et devis – Octroi

Chaque année, une somme est définie au budget pour faire du resurfaçage et le conseil identifie des priorités. Pour l'année 2022, la priorité est pour une portion du rang Saint Augustin.

Le conseil a octroyé le mandat de préparation des plans et devis pour des travaux de resurfaçage d'une portion du rang Saint-Augustin au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, au montant de 4 351,60 \$.

Le conseil a également octroyé le mandat de surveillance des travaux au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, pour le resurfaçage d'une portion du rang Saint Augustin, au montant de 3 976,70 \$, sous toute réserve de l'octroi du contrat pour les travaux de resurfaçage.

4.4 Programme d'aide à la voirie locale – PPA – Demande – Autorisation

Le conseil a autorisé la directrice générale à déposer une demande au montant de 30 000 \$, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, dans le cadre du programme pour les projets particuliers d'amélioration (PPA) pour la période 2022-2023, à l'égard du projet de resurfaçage du rang Saint-Augustin.

4.5 CN – Plainte pour sifflet de train – Demande de cessation du sifflement la nuit – Décision

Suite à la réception d'une demande citoyenne pour une cessation de sifflement la nuit par le transport ferroviaire, lors de son passage dans le noyau villageois, au mois de janvier 2022, des recherches et des échanges ont été faits de la part de l'équipe de la Municipalité et Transport Canada et le CN. Le constat est qu'en considération des accidents de voiture sur la voie ferroviaire qui ont eu lieu en 2018 et en 2022, sans compter les mentions d'importances de sécurité de circulation des citoyens, des piétonniers ou des voitures, ainsi que des coûts très élevés aux frais de la Municipalité et les expériences de même type par d'autres municipalités, il s'avère qu'une réponse favorable ne serait pratiquement pas envisageable dans ces considérations.

Avec ces informations, le conseil a décidé de ne pas donner suite aux démarches de demande de cessation de sifflement par le transport ferroviaire dans le noyau villageois de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Mandat de surveillance pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS)

La Municipalité a besoin d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et la construction débutera au mois de mai, il est impératif selon les procédures d'avoir de la surveillance de différents types et par différentes spécialités. Un devis pour services professionnels a été publié et aucune soumission n'a été reçue considérant la complexité de l'aspect de surveillance et des expertises requises pour la construction de la station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel. Pour pouvoir réaliser les travaux en urgence pour arriver à l'échéance d'une mise en marche fonctionnelle de l'usine au 31 décembre 2022, des spécialités ont contracté avec la Municipalité.

5.2 Mandat de surveillance bureau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie de mécanique de procédé – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type bureau, pour le volet génie de mécanique de procédé, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme WaterOClean inc., tel qu'il appert à la soumission numéro W1186 001-01, au montant de 75 000 \$, avant les taxes applicables.

5.3 Mandat de surveillance bureau pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie civil – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type bureau, pour le volet génie civil, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme Équipe Laurence inc., tel qu'il appert à la soumission numéro OS-7622, au montant de 52 500 \$, avant les taxes applicables.

5.4 Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie de mécanique de procédé – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type chantier, pour le volet génie de mécanique de procédé, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme WaterOClean inc., tel qu'il appert à la soumission numéro W1186 001-02, au montant de 75 000 \$, avant les taxes applicables.

5.5 Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie civil – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type chantier, pour le volet génie civil, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme Équipe Laurence inc., tel qu'il appert à la soumission numéro OS-7635, au montant de 75 000 \$, avant les taxes applicables.

5.6 Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet génie mécanique et électrique – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type chantier, pour le volet ingénierie mécanique et électrique, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme I.M.E Experts-Conseils inc., tel qu'il appert à la soumission numéro 2022043, au montant de 21 100 \$, avant les taxes applicables.

5.7 Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet architecture – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type chantier, pour le volet architecture, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme Architecture 6e sens inc., tel qu'il appert à la soumission numéro 22-17, au montant de 15 600 \$, avant les taxes applicables.

5.8 Mandat de coordination et volet travaux administratifs de surveillance pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet administratif – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type coordination et soutien administratif, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme WaterOClean inc., tel qu'il appert à la soumission numéro W1186-001-03, au montant de 24 000 \$, avant les taxes applicables.

5.9 Mandat de surveillance chantier pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Services professionnels pour le volet ingénierie de structure – Octroi

Le conseil a octroyé pour la surveillance de type chantier, pour le volet ingénierie de structure, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS), un mandat à la firme MA TH inc., tel qu'il appert à la soumission numéro OS22181, au montant de 8 700 \$, avant les taxes applicables.

6.1 Cooptel – Services aux personnes malentendantes – Appui

Le conseil a appuyé une demande auprès de l'entreprise Cooptel pour l'installation d'un relais téléphonique IP sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que sur le territoire de toutes les municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

6.2 Semaine de la santé mentale – Proclamation

Le conseil a proclamé la Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022, pour ensemble, contribuer à transformer la Municipalité en un environnement favorable aux problèmes de santé mentale et elle invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à « #Parlerpourvrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

6.3 SQPH – 1^{er} au 7 juin 2022 – Proclamation

Le conseil a proclamé la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2022, sous le thème « Contribuer à 100 % » et elle invite les citoyens à visiter le site Internet et les réseaux sociaux de l'Office des personnes handicapées pour voir les différentes idées et les parcours vers une société plus inclusive.

7.1 Dérogation mineure – Lot 1 956 538 – Demande

À la suite d'une demande de dérogation mineure pour le lot 1 956 538 et en regard des recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le conseil a décidé :

DE REFUSER d'accorder une dérogation afin de permettre de réduire la marge latérale des bâtiments à 1,0 mètre; et

DE PERMETTRE à la suite de la démolition du bâtiment numéro 1, la construction d'un bâtiment accessoire à l'habitation d'une superficie maximale de 190,50 m² et d'une hauteur maximale de 7,35 m; et

DE PERMETTRE l'implantation du bâtiment accessoire en avant cour, tout en respectant une marge latérale à 2,0 m; et

DE PERMETTRE l'agrandissement du bâtiment numéro 2, d'une superficie maximale de 62,0 m², sans excéder une superficie totale de bâtiment de 246,0 m², et ce, en respectant une marge latérale de 2,0 m; et

DE PERMETTRE une somme totale des superficies de bâtiments accessoires à 436,5 m².

7.2 Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433-2012 – Avis de motion - Adoption du projet de règlement

Avis de motion est donné, ainsi que l'adoption du projet de Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433 2012. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet.

7.3 Règlement numéro 586-2022 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Second projet – Adoption

Le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 586-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles ».

Il a aussi autorisé que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. L'avis est disponible sur le site Internet.

7.4 Toponymie – Réal Godin – Demande de reconnaissance par nomination de rue – Modification pour nomination nom de parc – Approbation

La Municipalité avait reçu une demande de monsieur Bertrand Godin au conseil pour effectuer le changement de la 6^e Avenue pour la rue Réal-Godin, en hommage à son grand père, qui a apporté énormément à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au cours de sa vie.

La Commission de toponymie du Québec, en date du 12 avril 2022, nous mentionnait de ne pas modifier un système de désignation numérique de rue ou d'avenue et la Commission recommande à la Municipalité de plutôt désigner une nouvelle voie, un parc ou un édifice.

Le conseil a alors approuvé la nomination du Parc public situé au 650, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot, devant le presbytère, au nom de monsieur Réal Godin, en reconnaissance et en hommage à ce grand homme qui s'est impliqué tout au long de sa vie pour le bien-être et la qualité de vie des citoyens de la Municipalité. Une conférence hommage d'inauguration sera tenue en son honneur et une plaque honorifique sera érigée au parc en son honneur.

8.1 Groupe Unigesco – Erreur d'estimation – Réajustement des coûts – Approbation

Puisque les coûts de raccordement de la section municipale pour la conduite d'alimentation d'eau pour l'édifice situé au 549, 3^e Rang, qui était plus longue que prévue, le conseil a autorisé le paiement d'un montant de 3 000 \$, pour des coûts supplémentaires à Groupe Unigesco.

8.2 Nettoyage de fossés – Contrat – Approbation

Chaque printemps, la Municipalité procède au nettoyage d'une partie des fossés municipaux. Des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs pour la location d'équipement d'une pelle mécanique et la main-d'œuvre.

Le conseil a octroyé un mandat de 8 heures de travaux de nettoyage de fossés municipaux sur le territoire de la Municipalité, à l'entreprise Excavation Sylvain Plante & fils inc., pour la location de la pelle mécanique, incluant la main-d'œuvre, au taux horaire de 150 \$, avant les taxes applicables, plus bas soumissionnaire, au moment de la demande de soumission.

Le conseil a également autorisé le directeur des travaux publics à pouvoir utiliser, selon sa planification et selon les besoins, des heures de location d'un camion 10 roues, auprès de l'entreprise Excavation Sylvain Plante & fils inc.

8.3 Système de Caméra de surveillance – Remplacement de l'enregistreur – Approbation

L'enregistreur du système de caméra de surveillance est brisé et irréparable. Deux soumissions ont été demandées pour le remplacement de l'enregistreur, cependant l'un des soumissionnaires a validé que le disque dur pouvait être récupéré.

Le conseil a approuvé l'acquisition d'un nouvel enregistreur pour le système de caméra de surveillance, excluant l'achat d'un disque dur, mais incluant le transfert du disque dur actuel dans le nouvel appareil, à la compagnie InGenius consultants inc., au montant de 634,99 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission numéro 2670.

8.4 Paysagement Lapierre – Arrangements, paillis et fleurs – Remplacements et ajouts – Approbation

Lors de la première visite d'entretien, une liste des fleurs, plantes, paillis et autres a été dressée, incluant l'évaluation des coûts pour les remplacements, pour les espaces municipaux, soit les aménagements de végétaux au bureau municipal, au presbytère, à l'église, au chalet des loisirs et à l'entrée du village.

Le conseil a approuvé la soumission de Paysagement Lapierre, datée du 25 avril 2022, au montant de 2 183,20 \$, avant les taxes applicables, pour les remplacements de matériel, fleurs et végétaux des plates-bandes municipales.

8.5 Usine d'épuration des eaux usées – Fin de démolition – Approbation

Puisque la construction de la nouvelle station d'épuration débute sous peu, il y a lieu de procéder à la finalisation de la démolition de l'ancienne usine d'épuration des eaux usées, située au 425, chemin Hébert, Sainte-Hélène-de-Bagot. Il ne reste que la démolition d'un mur de fondation qui n'avait pas été démoli, car il soutenait des conduites d'eau et que d'avoir procédé à l'enlèvement avant la période de dégel aurait créé un affaissement et des bris au réseau d'aqueduc et d'égout.

Le conseil a approuvé les travaux de démolition du dernier mur de la fondation de l'ancienne usine d'épuration des eaux usées à la compagnie Excavation Sylvain Plante & fils inc., par pelle mécanique et chargement, incluant la main-d'œuvre, au montant de 2 450 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission datée du 20 avril 2022.

9.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Aide financière – Signature du protocole – Autorisation

Le conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère de la Famille et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour la mise à jour de la Politique de la famille. Il a aussi confirmé monsieur Martin Doucet à titre d'élu responsable des questions familiales pour la Municipalité.

9.2 Subvention FDR – Parc des Plante – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'approbation par la MRC des Maskoutains, le 6 avril 2022, d'une subvention du Fonds de développement rural (FDR) au montant de 18 000 \$, pour le projet « Skatepark et terrain de pétanque avec toilettes » de Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'entièreté du procès-verbal se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**AVIS PUBLIC**
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 587-2022
POUR LA NOUVELLE USINE
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), par l'entremise de monsieur Richard Villeneuve, directeur de l'accompagnement et des finances municipales, a approuvé en date du 20 avril 2022, le règlement portant le numéro 587-2022 de la municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot en lien avec un emprunt de 6 230 500 \$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement numéro 584-2022.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 25 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC – VENTE D'IMMEUBLES
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
FONCIÈRES ET SCOLAIRES 2022**

Deuxième avis – 21 avril 2022

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet Administration municipale / Avis public / Vente à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes 2022 – 21 avril 2022, et ce, afin de prendre connaissance des propriétés qui seront vendues aux enchères le 16 juin prochain.

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 589-2022, portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 577-2021.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, peut se présenter au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 mai 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

La municipalité VOUS INFORME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 15 avril 2022, à 16.00 heures, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 13 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 19 avril 2022, à 17.30 heures, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 13 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 27 avril 2022, à 17 h 00, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 2 mai 2022, à 17 h 30, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 29 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2022, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 586-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles ».

2. Objet du second projet de règlement

L'objet de ce second projet de règlement est de mettre à jour les dispositions sur les piscines en accord avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles adopté par le gouvernement du Québec; d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

3. Demande de participation à un référendum

Certaines des dispositions contenues dans le second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions concernant les normes d'implantation pour une piscine, le nombre de piscines sur un terrain et l'autorisation d'exploiter un service de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire dans une habitation peut provenir de toute zone du territoire municipal. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquent particulièrement à chaque zone. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et d'où provient une demande valide.

Une demande relative aux dispositions ayant pour effet d'autoriser l'exploitation d'un service de toilettage

pour animaux à titre d'usage complémentaire dans un bâtiment accessoire à l'habitation peut provenir des zones de préfixe 200 identifiées sur le plan de zonage (zones 201 à 209), des zones de préfixe 500 (zones 501 à 514) et des zones qui leur sont contiguës. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant à chaque zone. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Une demande relative à la disposition exigeant une superficie minimale de terrain d'un hectare pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis peut provenir des zones 507, 508, 510, 511 et 512 (zones où cet usage est autorisé) et des zones contiguës à celles-ci. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant à chaque zone. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

4. Description des zones

La délimitation des zones est illustrée sur les croquis joints au présent avis. Les plans détaillés peuvent être consultés sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue.

5. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par la poste à l'adresse suivante :

Bureau municipal
421, 4^e Avenue,
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
ou par courriel à l'adresse dq@sainte-helenedebagot.com

Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 3 mai 2022, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

1. Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
2. Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec ;
3. Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 3 mai 2022, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4^e jour du mois de mai 2022.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Délimitation des zones dans le périmètre d'urbanisation



Délimitation des zones dans le territoire agricole

La municipalité VOUS INFORME



LA MUNICIPALITÉ LANCE SON FACEBOOK

Une meilleure communication avec les citoyens

Le Facebook municipal voit enfin le jour! Notre but? Une meilleure communication avec nos citoyens.

En plus d'être informé via notre site Internet et les deux infolettres, notre enseigne numérique située au village et l'alerte Info citoyen, vous avez maintenant accès au Facebook **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**. Abonnez-vous pour voir nos publications et rester informés et partager le lien.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2022, à 19h30, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**683, rang Saint-Augustin
Lot 1 956 538**

Nature et effets :

Cette demande vise plusieurs dérogations, dont l'implantation de 2 bâtiments accessoires à une distance latérale inférieure à 2.0 mètres, des superficies pour chacun des bâtiments, ainsi que la somme des superficies des 2 bâtiments supérieure à celle permise au règlement et permettre une hauteur d'un bâtiment accessoire supérieure à 7.0 mètres.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Réjean Rajotte
Maire

RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la *Loi*, à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Les grandes lignes du rapport financier :

Revenus.....	3 755 309 \$
Charges.....	3 425 433 \$
Affectations et autres éléments de conciliation.....	-102 101 \$
Excédent de l'exercice financier 2021.....	431 977 \$
Excédent accumulé.....	1 502 119 \$
Investissements 2021.....	358 993 \$
Dette à long terme.....	3 381 559 \$
Taux global de taxation – (Taxes foncières et services municipaux).....	0,9111 \$ /100 \$

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2021 :

• Rémunération annuelle du maire :	13 512 \$
• Allocation de dépenses du maire :	6 756 \$
• Rémunération annuelle d'un conseiller :	4 504 \$
• Allocation de dépenses d'un conseiller :	2 252 \$
• Rémunération annuelle du maire à la MRC :	5 366 \$
• Allocation de dépenses du maire à la MRC :	2 683 \$
• Rémunération annuelle du délégué à la Régie :	771 \$
• Allocation de dépenses du délégué à la Régie :	385 \$

Les principales réalisations de 2021 :

- Installation d'un panneau numérique sur le terrain du presbytère permettant l'affichage d'informations à la population.
Coût : 31 652 \$, financé par le Fonds Covid du gouvernement du Québec.
- Achat de 10 appareils respiratoires avec cylindres pour le Service de sécurité incendie.
Coût : 112 305 \$, payé par un emprunt au fonds de roulement avec un remboursement sur 5 ans.
- Appareils de communications pour le Service de sécurité incendie.
Coût : 16 155 \$, payé avec une aide financière de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.
- Travaux de resurfaçage dans différents chemins municipaux pour un montant de 169 662 \$ et financé en partie par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec, volet Entretien des routes locales.
- Travaux de pavage du rang Sainte-Hélène.
Coût : 96 916 \$, financé au moyen de la TECQ.
- Achat de deux afficheurs de vitesse pour sensibiliser la population au respect de la limite de vitesse.
Coût : 7 604 \$, financé par les taxes foncières.
- Plans et devis pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur une partie de la rue Principale.
Coût : 28 730 \$, les travaux prévus en 2022 et le projet financé par la TECQ.
- Achat d'une lisière de terrain longeant le chemin de fer pour aménager une piste cyclable.
Coût : 65 088 \$, avec une participation financière du promoteur du projet domiciliaire multifamilial.

Je confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance.

Déposé à la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2022.

Réjean Rajotte, maire

Ce rapport sera diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com.

RETOUR AU BERCAIL APRÈS UNE MISSION HUMANITAIRE

Monsieur Robert Chevrier, conseiller municipal et homme d'affaires de Sainte-Hélène-de-Bagot, s'est lancé dans une mission humanitaire en avril dernier. Il s'est envolé en Pologne puis s'est dirigé vers la frontière ukrainienne par la suite, et ce, pour venir en aide aux civils touchés par la guerre. Il traversait tous les jours la frontière et se rendait à Lviv afin d'apporter de la nourriture, des médicaments et des vêtements qui étaient par la suite redistribués aux réfugiés. Il s'est rendu là-bas de façon autonome. Là-bas, il a pu travailler pour un organisme déjà en place « le Convoi de la solidarité » qui est une initiative citoyenne de la France.

Il a pu compter sur la générosité de plusieurs donateurs dont plusieurs provenaient d'entreprises de Sainte-Hélène-de-Bagot, comme Roulotte A.S. Lévesque, Transport Petit et JMP Fer ornemental et soudure générale, de même que Julien Rémillard et le Groupe Yves Petit. En tout, il a pu amasser 22 000 \$ ce qui lui a permis, une fois rendu en Ukraine, de louer un camion, payer les assurances et l'essence, acheter des médicaments et autres fournitures pour les Ukrainiens et d'en faire la distribution.

Monsieur Chevrier compte retourner en Ukraine en juin prochain pour une deuxième mission d'une durée de deux semaines. Maintenant qu'il connaît leurs besoins, il va apporter du matériel avec lui et acheter ce dont ils ont le plus besoin là-bas.

Cet homme voulait faire la différence dans la vie de ces réfugiés et redonner aux autres parce que la vie a été généreuse avec lui. Envoyer de l'argent n'était pas suffisant. Il a donc décidé de se rendre en Ukraine pour donner de son temps. Mission accomplie!

Le conseil municipal, les employés ainsi que les citoyens félicitent monsieur Chevrier pour son courage et sa détermination à aider les autres. Il est un bel exemple de citoyen engagé.



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC 2022



Madame Gisèle Demeule est la vice-présidente de la FADOQ de Sainte-Hélène-de-Bagot. La FADOQ fait partie du Réseau FADOQ, le plus grand organisme d'aînés au Canada. Il rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but d'améliorer et de conserver leur qualité de vie. Ce lieu de loisir, de plaisir, d'entraide et de solidarité jouent encore pleinement son rôle originel de casseur d'isolement, en fournissant un essentiel réseau social aux aînés et bien des occasions d'être actifs. Dans le texte qui suit, nous vous expliquerons de quelle façon madame Demeule s'est démarquée durant la pandémie.

Madame Demeule a gardé des liens étroits avec nos aînés durant la pandémie. Le cœur sur la main, elle n'a pas hésité à faire des téléphones aux aînés de sa municipalité et elle a ciblé les plus vulnérables. Elle sortait les aînés de leur isolement quelques heures par semaine et leur donnait l'occasion de penser à autres choses qu'à la COVID-19. Elle a organisé diverses activités et s'est assurée que les plus vulnérables ne manquaient de rien. Elle les a invités au presbytère afin d'éviter l'isolement, de pouvoir discuter, faire de la couture, du tricot, du tissage et prendre un café (selon les normes Covid-19 en vigueur).

Madame Demeule s'est engagée à faire une différence dans la vie des aînés. Elle se distingue car elle est l'investigatrice de tout ce qui est mentionné plus haut et bien plus. Nous la félicitons et espérons qu'elle demeure en santé encore plusieurs années. Elle est un atout pour notre communauté.

Félicitations à madame Demeule qui a reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur à Saint-Jean-sur-Richelieu, le samedi 23 avril 2022.

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN ARRIVE À GRAND PAS

Nous tenons à souligner les commanditaires qui, par leur contribution, nous permettrons d'illuminer cette soirée par de magnifiques feux d'artifice. *Au nom du conseil municipal et des citoyens, merci!*

PLATINE



OR

PROMUTUEL

ASSURANCE

BAGOT

TOITURES
DURATEK^{INC}

LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980

ARGENT



Dominic Lemay

Représentant commercial des produits de marque PIONEER



**GERMAIN
LARIVIÈRE**
enchanté!



MICHEL
BROUILLARD





BRONZE

- EXCAVATION LAFLAMME ET MÉNARD
- EXCELL PORCS 2006 INC.
- GÉRARD DION ET FILS INC.
- FERME PGA PARÉ INC.
- LES ENTREPRISES J. ET L. SMITH INC.
- MOTEUR ÉLECTRIQUE BISAILLON INC.
- CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE
- DAYS INN STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
- FERME LÉPINE INC.
- FERME F.S. SAVOIE INC.
- LES GOURMETS D'AMÉRIQUE INC.
- IDÉE GRAPHIK
- LUC DÉRY TERRASSEMENT INC.
- PÉTRO-CANADA
- FERME J.T. CHAGNON ET FILS INC.
- RÉJEAN RAJOTTE, MAIRE
- LÉON LAPIERRE
- MARCEL LAPIERRE
- SALON FRANCINE FLUET



LE VENDREDI 24 JUIN, VENEZ CÉLÉBRER NOTRE FÊTE NATIONALE !

AU PROGRAMME :

15h00 à 18h00 : Maquillage et animation

15h30 à 16h15 : Spectacle pour enfants de Jimmy Stratosphère

Dès 16h30 : Souper Hot-Dog

18h30 à 21h30 : Taureau mécanique, danse country et animation

21h45 à 22h15 : Prestation live du groupe Bonté Divine

22h30 : Feux d'artifices

23h00 : Prestation du groupe Bonté Divine, danse et animation



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS | Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)



La coordonnatrice des loisirs, Olivia Bourque, est fière de vous présenter le conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2022-2023.



Denis Bélanger
Président



Josiane Seyer
Vice-Présidente



Mélissa Poisson
Secrétaire

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Le Comité des loisirs Ste-Hélène a GRAND besoin de VOUS! La situation est précaire et sans l'implication de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, le comité s'éteindra. Notre mission : développer un service de loisirs de qualité, varié, accessible qui répond aux besoins de sa communauté. Le comité des loisirs finance et s'occupe des activités sportives offertes durant les sessions d'automne et d'hiver ainsi que durant la période estivale. Il organise et coordonne les festivités de la Fête Nationale, de l'Halloween ainsi que du dépouillement d'arbre de Noël.

Il prend en charge l'offre de services complet du camp de jour. Finalement, il veille à la création d'activités et d'événements par et pour sa communauté. Afin de continuer ses activités, le comité recherche activement de nouveaux administrateurs pour se joindre à l'équipe!

Vous avez envie de vous impliquer pour faire une différence au sein de notre beau village, communiquez avec nous dès maintenant au 450-791-2455, poste 2310. Au plaisir de vous rencontrer!

PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE

Le comité des loisirs est fier d'organiser le parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot qui se tiendra le samedi 11 juin et le dimanche 12 juin de 10h00 à 17h00. Tous les citoyens sont invités à organiser une vente de débarras à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite de leur propriétaire.

L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24h en avance. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et ou le matériel urbain.

Bonnes trouvailles à tous!

Pour l'occasion, le camion de rue ChiChi Churros sera au stationnement du presbytère du jeudi 9 juin 11h00 au dimanche 12 juin 17h30. Les heures d'opérations du camion de rue sont de 11h00 à 19h00 sauf le dimanche où il terminera à 17h30.

Venez déguster les délicieux churros!



CONCOURS DE DESSINS DE PÂQUES

FÉLICITATIONS À NOS 2 GAGNANTS !



Damien Hémond



Florence Tardif

Les loisirs EN MOUVEMENT



CAMP DE JOUR 2022 - REMERCIEMENTS

Cette année, le Comité des loisirs souhaitait offrir une programmation variée et complète aux utilisateurs du service du camp de jour de Sainte-Hélène. Il a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur généreuse contribution, il est possible d'offrir des activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier :



Desjardins

Caisse de la Vallée d'Acton





FORMATION PICKLEBALL

(12 ANS ET PLUS)

Formation et apprentissage des techniques et des règlements du pickleball. Aucun équipement requis.

La date de la formation reste à déterminer selon les disponibilités des participants.

Lieu : Terrain de tennis, terrain des loisirs
(425, 6^e Avenue)

Coût : 30\$ / 2 heures
(payable en argent comptant)

Information et inscription :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



BOUGER AVEC MON ENFANT

TOUS LES MERCREDIS DE 9H30 À 11H30

Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)

18 mai 2022 Les pirates

25 mai 2022 Le Zoo

1^{er} juin 2022 La plage

8 juin 2022 Les voyages

Information et inscription :

responsablefamille@mfm.qc.ca ou 450 771-4010, poste 2254.

SOCGER FUTSAL 2022, UN FRANC SUGGÈS!

Cette année, le Comité des loisirs a fait appel à monsieur Cédric Plourde, entraîneur et fondateur de l'Académie de soccer Les Légendes, afin d'offrir des cours de soccer Futsal aux jeunes adeptes de Sainte-Hélène. Durant plus de 10 semaines, les jeunes ont travaillé très fort afin de peaufiner leurs jeux et leurs techniques en vue du tournoi de fin de saison. C'est lors de la fin de semaine du 24 avril dernier, à la Présentation, que nos jeunes ont pu mettre en pratique tous leurs apprentissages. C'est avec grande fierté que nos deux équipes ont représenté la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avec brio.

Nous souhaitons souligner la performance de l'équipe U9 qui s'est rendue en finale, mais qui s'est inclinée contre leur adversaire en finale. Félicitations, à l'équipe U12 de Sainte-Hélène qui a remporté le tournoi dans sa catégorie.

Milles merci à monsieur Cédric Plourde ainsi qu'à son équipe d'entraîneurs de l'Académie de soccer Les Légendes pour cette belle saison!



L'équipe en finale U9



L'équipe gagnante de sa catégorie U12

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



Un beau printemps à tous !

VENEZ DÉCOUVRIR NOS MODÈLES EN CONCESSION.

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Anick Forgues

Agente en assurance de dommages des particuliers

anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers
4-384, rue Céline-Rajotte
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
assuranceanickforgues.com



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

- Végétalisation stratégique
- Biodiversité et pollinisation
- Amendement de biochar
- Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899
Ferme: 819-475-0799
fermeseco@hotmail.com
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS — SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

450 381-6664

info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc JOH1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC
MIVAC
HydroVac
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8




COFFRAGES

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur



450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS



RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc JOH 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
 Ste-Hélène-de-Bagot, QC, JOH 1M0
 Tél : 450-791-2462

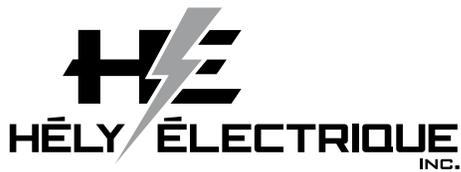


NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS



*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

FDF

Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès^{pharma}
par Walmart



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre responsable des régions
Centre-du-Québec et
Chaudière-Appalaches



PUREBEDDING

Ripe de Papier Super Absorbante

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
www.purebedding.ca

5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

MAUDE GRENIER
Représentante
Cell.: 450 209-7780



DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




**Érablière
L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



**IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
J0H 1M0
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122




RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

bmr.ste-helene@agiska.coop

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
 POUR PARE-BRISE



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
 ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
 DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
 PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
 HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
 7H30 À 17H30**

ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE



450 230 6667

Israël Lussier

Courtier immobilier

Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



Ristourne

**Partager,
c'est dans
nos valeurs.**

Verser une ristourne à nos membres :
c'est ça, la force de la coopération.

Détails et conditions à desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**